

9.—Trafic du voiturage motorisé, 1947 et 1948

Année et détail	Marchandises			Voyageurs	Total
	Recettes annuelles de \$20,000 et plus	Recettes annuelles de \$8,000-\$20,000	Recettes annuelles de moins de \$8,000		
1947					
Voyageurs—					
Trajets réguliers—					
Interurbains et ruraux..... nomb.	197,813	—	350	106,718,144	106,916,307
Urbains..... " "	—	—	—	170,273,634	170,273,634
Service spécial et loué—					
Interurbain et rural..... nomb.	4,428	—	—	3,515,963	3,520,391
Urbain..... " "	—	—	—	941,455	941,455
Total, voyageurs..... nomb.	202,241	—	350	281,449,196	381,651,787
Total, marchandises—Service interurbain et rural..... tonnes	11,587,021	1,357,056	672,362	69,634	13,686,073
1948					
Voyageurs—					
Trajets réguliers—					
Interurbains et ruraux..... nomb.	88,975	2,248	510	129,451,734	129,543,467
Urbains..... " "	—	—	—	161,750,667	161,750,667
Service spécial et loué—					
Interurbain et rural..... nomb.	3,139	—	—	4,177,902	4,181,041
Urbain..... " "	—	—	—	197,262	197,262
Total, voyageurs..... nomb.	92,114	2,248	510	295,577,565	295,672,437
Total, marchandises—Service interurbain et rural..... tonnes	12,129,682	1,602,193	1,045,950	111,512	14,889,337

Accidents d'automobile.—Les automobilistes sont tenus de faire rapport des accidents, mais il n'existe pas de statistiques complètes pour toutes les provinces. La Division de la santé et du bien-être du Bureau fédéral de la statistique réunit les données sur les pertes de vie dues aux accidents d'automobile (tableau 10). La comparaison directe de ces statistiques provinciales n'a guère de valeur en raison des différences de superficie, de population, de densité du trafic, etc., mais, afin de placer les provinces sur une base à peu près semblable, la moyenne de personnes tuées pour 10,000 automobiles immatriculées a été établie. Malgré cela, ces chiffres ne reflètent aucunement les différences d'utilisation, de climat, de routes, de tourisme, etc., qui entrent en jeu dans les accidents.

Les tableaux 11 et 12 donnent le nombre des personnes tuées ou blessées dans les accidents d'automobile déclarés par la Division des véhicules automobiles des gouvernements provinciaux. Il est fort possible que des personnes déclarées blessées par les autorités provinciales meurent de leurs blessures par la suite et figurent comme mortes au tableau 10, et aussi que des accidents survenus tard en décembre et ayant la mort pour résultat soient attribués à décembre par les autorités provinciales, mais à janvier de l'année suivante dans les statistiques vitales. En conséquence, les chiffres des morts accidentelles présentés aux tableaux 10, 11 et 12 ne sont pas absolument concordants.